

# Fiche descriptive Formation

## Maîtriser le risque légionelles

→ Gérer le risque légionelles dans son installation en accord avec la réglementation

### Public cible

**Responsables et gérants d'établissement,  
techniciens/agents de maintenance d'Établissements  
Recevant du Public**

Aucune connaissance préalable nécessaire

Prix par stagiaire : 265.53 € - 4 à 12 stagiaires

Formation de 7h00 soit 1 journée au LDA39

Date : Mardi 3 novembre 2026

**Référent formation : Fabienne JACQUEMARD**

**Référent administratif : Audrey PICAUD**

**Formatrice pour ce thème : Fabienne JACQUEMARD**

Coordinatrice prélèvement hygiène, formatrice hygiène et légionelles

## Objectifs

- **Identifier** les caractéristiques de la bactérie ;
- **Détailler les obligations réglementaires** liées à la gestion du risque légionelle ;
- Définir les 3 éléments clés permettant une **maîtrise du développement des légionelles** dans les installations ;
- **Identifier les points de contrôle et interpréter les résultats obtenus.**

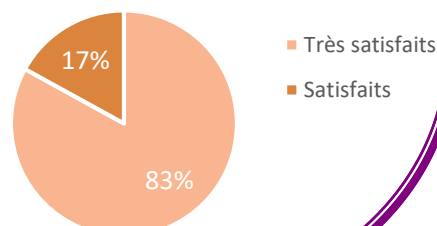
## Programme

Tour de table de présentation et d'expression des attentes

- La bactérie et la maladie
- Contexte réglementaire
- Maîtriser le développement des légionelles
  - Lutter contre l'entartrage et la corrosion,
  - Maîtriser les températures,
  - Lutter contre la stagnation de l'eau
- Définir son plan de prélèvement
- La méthode d'analyse
- Comprendre et interpréter ses résultats d'analyses
- Mettre en place des actions correctives
- Le carnet sanitaire
- Validation des acquis / conclusion

**En 2023, 2024 et 2025  
100% de satisfaction !**

**20 stagiaires** ont répondu  
à l'enquête de satisfaction  
sur cette formation



## Modalités

### → D'INSCRIPTION

Inscription par le biais du bulletin d'inscription.

Préalablement à la formation, le LDA39 contactera chaque inscrit pour faire un point sur :

- Le profil de la personne,
- Les connaissances et compétences techniques vis-à-vis du sujet,
- Les protocoles en place dans l'entreprise par rapport au sujet,
- Ses attentes vis-à-vis de la formation.

Votre situation nécessite des adaptations (situation de handicap, difficultés de maîtrise de la langue française, ...) ? Faites-nous part de vos besoins particuliers en contactant le formateur.

### → PRATIQUES

Au plus tard une semaine avant la date de la formation, vous recevez une convocation nominative rappelant le thème de la formation, le lieu, la date, les horaires de la formation et les modalités de repas. Le livret du stagiaire avec le règlement intérieur est disponible sur le site internet du LDA39 [www.lda39.fr](http://www.lda39.fr).

La formation se déroule en présentiel, dans une salle équipée et accessible aux personnes à mobilité réduite.

Une feuille de présence est à compléter et à signer au début de chaque demi-journée de formation. A l'issue de la formation, une attestation de présence nominative sera envoyée à l'adresse qui nous aura été communiquée.

Le LDA39 se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation prévue faute d'inscrits, ou en cas de problème organisationnel, au plus tard 15 jours avant le début de celle-ci. Dans ce cas, nous vous informons par téléphone et vous proposerons une date ultérieure.

### → TECHNIQUES

Projection d'un support Power point.

### → PEDAGOGIQUES

Exposé interactif avec alternance entre exposés, questions, échanges avec les stagiaires et mise en situation par le biais d'exercices.

### → D'EVALUATION

- Connaissances des participants :
  - Aucun prérequis n'étant nécessaire pour assister à cette formation, il n'y aura donc pas d'évaluation des connaissances préalable. Un brainstorming sur le sujet de la formation introduira la journée et permettra au formateur d'avoir un aperçu des notions de chaque stagiaire.
  - Remise d'un QCM en fin de formation
- Appréciation des participants :
  - Remise d'un questionnaire de satisfaction à chaud
- Appréciation des commanditaires.
  - Un questionnaire de satisfaction à froid sera envoyé par mail au commanditaire de la formation dans les semaines suivantes :

### → DE PRISE EN CHARGE

Formation éligible à la prise en charge par votre Opérateur de Compétences (OPCO).

Si vous souhaitez que le règlement soit émis par l'OPCO dont vous dépendez, il vous appartient de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de vous assurer de la bonne fin de cette demande,

Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat vous sera facturé. En cas de non-paiement par l'OPCO, pour quelque motif que ce soit, vous serez redevables de l'intégralité du coût de la formation.

Numéro d'enregistrement du LDA39

Direccte : N°43 39 P 002 239

Qualiopi N° 98618